

---

**OBJET : contact Parents – Equipes éducatives**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,  
Chers élèves,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, je tiens à vous adresser quelques mots en tant que nouveau directeur de notre établissement secondaire. C'est avec une grande joie, mais aussi une profonde conscience de la responsabilité qui m'incombe, que je succède à Monsieur Rochefort, dont l'engagement et la bienveillance ont marqué durablement la communauté éducative de l'IPET. Désormais appelé à d'autres fonctions au sein de notre Pouvoir Organisateur du Brabant Wallon, nous lui souhaitons le meilleur dans cette nouvelle mission.

Cette rentrée est également marquée par une étape importante dans la vie de notre école : l'achèvement des travaux de nos nouveaux bâtiments. Élèves et enseignants auront désormais la chance d'évoluer dans un environnement encore davantage moderne, lumineux et propice aux apprentissages, pensé pour le confort et le bien-être de toutes et tous. Ce cadre renouvelé incarne notre volonté, ainsi celle de notre Pouvoir Organisateur, d'offrir à chaque jeune les meilleures conditions pour grandir, apprendre et s'épanouir au sein de notre établissement.

Afin de renforcer le lien entre l'école et les familles, nous avons le plaisir de vous inviter à un temps de rencontre le jeudi 18 septembre (heures 18h00). Ce moment privilégié vous permettra :

- de rencontrer les enseignants de vos enfants,
- de découvrir les objectifs pédagogiques, les méthodologies de travail et les projets de classe,
- de faire connaissance avec notre équipe de soutien scolaire, qui vous présentera son rôle et son horaire d'intervention.

Nous croyons fermement que la collaboration entre les familles et l'école ainsi qu'une bonne communication, sont des leviers essentiels pour accompagner chaque élève dans son parcours. C'est ensemble, dans la confiance et le dialogue, que nous pouvons créer les conditions de la réussite.

Enfin, tout au long de l'année, nous veillerons à vous tenir informés des projets, des évolutions et des événements qui rythmeront la vie de notre établissement. Ensemble, construisons une école de qualité, responsabilisant le jeune et reposant sur des valeurs humaines.

Je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une excellente rentrée scolaire.

SABBE Grégory  
Directeur a.i.

Dans l'attente de vous rencontrer ce jeudi 18 septembre (heures 18h00), vous trouverez ci-après diverses informations essentielles en lien avec l'organisation de notre établissement.

- a. Différents moments de rentrées scolaires
- b. Présentation de l'équipe éducative
- c. Tenue vestimentaire adaptée au cadre scolaire
- d. Règlement général des études et règlement d'ordre intérieur
- e. Procédure de licenciement et d'arrivées retardées
- f. Adaptation de la procédure de justification des absences
- g. Utilisation de la nouvelle plateforme numérique
- h. Parking

### a) Différents moments de rentrées scolaires

Vous trouverez ci-après les dates de rentrée scolaire, organisées par année d'étude.

Dates et heures de rentrées	Années	Lieux
25 août – 8h30	Élèves de 1 <sup>ère</sup> année avec parents présents jusque 10h00.	Réfectoire (partie droite)
27 août – 8h30	Elèves de 2 <sup>ème</sup> année	Réfectoire (partie gauche)
27 août - 9h00	Elèves de 3 <sup>ème</sup> année	Réfectoire (partie droite)
27 août – 9h30	Elèves de 4 <sup>ème</sup> année	Réfectoire (partie gauche)
27 août – 10h00	Elèves de 5 <sup>ème</sup> année	Réfectoire (partie droite)
27 août – 10h30	Elèves de 6 <sup>ème</sup> année et 7 <sup>ème</sup> année	Réfectoire (partie gauche)

### b) Présentation de l'équipe éducative

Notre équipe éducative, et plus particulièrement les éducateur/éducatrices référents, est répartie comme indiqué ci-dessous.

Pour tout contact privilégié, nous vous invitons à utiliser l'adresse courriel mentionnée dans le tableau joint.

<b>Mme Berge</b>	oceane.berge@enseignementbw.be	Educatrice des élèves des 1 <sup>ère</sup> années
<b>M. Ben Romdhane</b>	borhene.benromdhane@enseignementbw.be	Educateur des élèves des 2 <sup>ème</sup> années
<b>Mme Lecluselle</b>	julie.lecluselle@enseignementbw.be	Educatrice des élèves de 3 <sup>ème</sup> années
<b>Mme Girboux</b>	delphine.girboux@enseignementbw.be	Educatrice des 4-5-6-7 AN-SOC-PROF
<b>Mme Flandroy</b>	coraline.flandroy@enseignementbw.be	Educatrice des 4-5-6 SEA-AT-QG/C-GT
<b>Mme Subaric</b>	tania.subaric@enseignementbw.be	Educatrice des 4-5-6 INFO-SA-MODE
<b>Mme Regnier</b>	christelle.regnier@enseignementbw.be	Educatrice des 4-5-6 SPM-ESTH-DC-SI

### c) Tenue vestimentaire adaptée au cadre scolaire

Le règlement d'ordre intérieur précise dans son article 12, chapitre 3 que : « *L'élève veillera à ce que sa présentation générale soit appropriée au cadre scolaire. Il devra répondre à cette obligation dans l'enceinte de l'établissement mais également lors des déplacements extérieurs lorsqu'il représente l'école. En fonction de l'appréciation du chef d'établissement, celui-ci se réserve le droit d'imposer à l'élève de remédier à la situation. Au besoin l'élève peut être amené à rentrer chez lui pour se changer. L'évaluation de cette présentation générale est laissée à l'appréciation du chef d'établissement* ». Nous rappelons donc à nos chers élèves que vacances terminées = tenue adéquate pour l'école !

Ne seront donc pas acceptés : les tenues de sport (ou tenue assimilée), les « crop-tops », ainsi que toute tenue jugée inadaptée au cadre scolaire. La correction des tenues est laissée à l'appréciation du chef d'établissement, et par délégation de son pouvoir, à la Direction adjointe ainsi qu'aux éducateurs.

### d) Règlement général des études et règlement d'ordre intérieur

L'établissement tenait également à vous signaler que le règlement général des études des institutions provinciales d'enseignement, le règlement d'ordre intérieur des institutions provinciales d'enseignement ainsi que le projet pédagogique de notre pouvoir organisateur se trouvent sur le site de notre école : [www.ipet.be](http://www.ipet.be) dans l'onglet « Accueil ».

INSTITUT PROVINCIAL  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Rue du Paradis 79 A  
1400 Nivelles

VOTRE CORRESPONDANT

Directeur a.i.  
M. Sabbe Gréory  
Tél. : 067 / 21 61 66

ipet@enseignementbw.be  
www.ipet.be

**ipet**  
NIVELLES

### e) Procédure pour les départs anticipés et arrivées retardées (licenciements) aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés

Dans le cadre d'un meilleur suivi et d'une meilleure gestion des départs anticipés et des arrivées retardées de votre enfant en cours d'année, ces licenciements se font par mail pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés.

Conformément aux nouvelles directives légales entrant en vigueur dès cette année scolaire 2025-2026, l'utilisation du GSM sera désormais proscrite. Par conséquent, les élèves seront informés d'un éventuel licenciement via les différents affichages présents dans les bâtiments de l'établissement.

Sauf contre ordre de votre part, en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée pour votre enfant, l'équipe éducative vous enverra un mail vous indiquant la modification prévue.

Pour les élèves du premier degré, aucun licenciement ou arrivées tardives n'est possible sans accord préalable des parents (par email ou par demande téléphonique émanant de l'éducateur).

### f) Procédure de justification des absences

Conformément aux directives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre établissement est tenu d'appliquer une procédure rigoureuse en matière de justification des absences.

Contrairement à l'année précédente, nous ne disposons actuellement plus d'un personnel administratif dédié à la réception et au traitement des justificatifs. Dans l'attente de pouvoir rétablir ce système centralisé, la gestion des absences sera assurée par les éducateur/éducatrices référents. Les justificatifs pourront être transmis soit par courriel (voir tableau en point B de la présente note), soit en version papier, remise directement par votre enfant à son éducateur/éducatrice référent-e. Une confirmation de réception vous sera alors remise accusant bonne réception du justificatif. Cette procédure sera expliquée en détail aux élèves dès la rentrée afin de garantir une bonne compréhension et le respect des délais de remise.

Afin de vous soutenir dans les démarches administratives liées à la justification des absences, nous voudrions attirer également votre attention sur le fait que les attestations de type DIXIT ne sont pas reconnues comme certificats médicaux et ne peuvent donc pas être utilisées pour justifier une absence. Une liste des documents acceptés figure à la page 7 du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.).

Enfin, lorsqu'une évaluation a lieu durant une absence justifiée, un système de récupération est organisé :

Pour les élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années : les évaluations pourront être repassées le mardi ou le jeudi de 15h15 à 16h05. Pour les élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années : les évaluations pourront être repassées le mardi ou le jeudi de 16h05 à 16h55.

Dans un souci organisationnel, nous vous informons également des délais à respecter pour la justification des absences :

- Informer l'établissement de l'absence avant 9 heures le matin, même si la durée de l'absence n'est pas encore connue
- Pour que le motif soit reconnu valable, le document doit être remis au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4<sup>e</sup> jour d'absence dans tous les autres cas. Passé ce délai, le justificatif ne pourra plus être accepté par l'établissement
- Les parents ne peuvent justifier que 8 demi-jours d'absence sur l'année scolaire par une simple note écrite (billets bleus dans le carnet de liaison). Au-delà, un certificat médical est nécessaire

INSTITUT PROVINCIAL  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Rue du Paradis 79 A  
1400 Nivelles

VOTRE CORRESPONDANT

Directeur a.i.  
M. Sabbe Grégory  
Tél. : 067/ 21 61 66

ipet@enseignementbw.be  
www.ipet.be

**ipet** |  
NIVELLES

### g) Utilisation d'une plateforme numérique pour la gestion scolaire de votre enfant

Depuis désormais 2 ans, le Brabant Wallon a mis en place, pour l'ensemble des écoles de son réseau, une nouvelle plateforme numérique (AP SCHOOL) visant à centraliser plusieurs aspects de la gestion scolaire. Cette plateforme permettra aux parents et aux élèves :

- D'accéder au journal de classe en ligne,
- De consulter les présences quotidiennes,
- De consulter le nombre de jours d'absence de votre enfant. Les données liées aux absences sont mises à jour régulièrement par notre équipe. Toutefois, un léger délai peut exister entre la remise d'un justificatif et sa validation effective dans le système. Nous vous remercions pour votre compréhension à cet égard.
- De prendre connaissance des bulletins scolaires,
- De suivre le comportement de votre enfant,
- De vous acquitter des frais scolaires directement en ligne (Aspect géré par notre P.O., le Brabant Wallon)

Les codes de connexion pour les nouveaux parents leur seront transmis au plus vite par notre Pouvoir Organisateur. En attendant, vous trouverez annexé à cette note les modes d'emploi (parents, élèves, paiement) pour vous familiariser avec l'utilisation de cette plateforme.

Cette initiative vise à simplifier la communication entre l'école et les familles, tout en permettant un suivi plus efficace de la scolarité de chaque élève.

### h) Parking

Comme annoncé en préambule du présent courrier, les travaux des 3 nouveaux bâtiments seront terminés pour la rentrée. Toutefois, le nouveau dépose minute « Kiss & ride » ne sera installé quant à lui que d'ici la fin de l'année civile. Les abords de l'entrée/sortie de l'école, du côté de la rue de Sotriamont, ne seront par conséquent pas accessibles.

Pour faciliter les déplacements des **piétons**, notamment ceux se rendant en centre-ville, nous avons pris les mesures suivantes :

- Un portillon provisoire a été installé pour permettre un accès plus direct à la rue de Sotriamont, et, une sortie provisoire ouverte à l'autre extrémité du bâtiment C, côté gymnase, afin de faciliter la sortie et la circulation des élèves.

Cependant, la portion de la **Rue du Paradis** permettant de rejoindre l'école, présente des défis de sécurité majeurs (manque d'éclairage, petite taille, circulation de camions de fournisseurs, navette pour les internats), **ne peut en aucun cas** servir de dépose ou de reprise de votre enfant. A cet effet, le parking de l'école situé au 2A, chaussée de Hal dispose d'une zone « *dépose minute* ». Seuls, les piétons, sont donc autorisés à l'emprunter.

Nous comprenons que ces changements peuvent occasionner des désagréments, mais nous sommes convaincus qu'ils sont nécessaires pour assurer la sécurité de tous pendant la période de construction.

Afin de maintenir une communication claire et transparente entre l'école et les parents, une version papier de cette note sera remise à votre enfant, nous vous prions de bien vouloir nous rendre signé et daté, le document annexé au plus tard pour le vendredi 06 septembre 2025. Afin d'éviter les erreurs diverses qui pourraient arriver, nous vous remercions de vérifier la fiche de renseignements qui y est également annotée.

Nous tenons à vous remercier pour votre collaboration et votre compréhension dans cette démarche. Notre priorité est d'assurer le bien-être et le suivi de chaque élève au sein de notre établissement.

Nous souhaitons à votre enfant une belle année scolaire, riche en apprentissages, en découvertes et en épanouissement au sein de notre établissement.

Cordialement,

**SABBE Grégory**  
Directeur a.i.

**LA PLACA Giusepina**  
Directrice adjointe f.f.

INSTITUT PROVINCIAL  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Rue du Paradis 79 A  
1400 Nivelles

VOTRE CORRESPONDANT

Directeur a.i.  
M. Sabbe Grégory  
Tél. : 067/ 21 61 66

ipet@enseignementbw.be  
www.ipet.be

